



Délibération 2025.12.05

Délibération affichée
et exécutoire le :

04/12/25

Le 2 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoir : SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Fonds de concours voirie 2025 à la Communauté de Communes Champagne Boischauts

Considérant que dans le cadre du transfert de charges de la compétence voirie à la Communauté de Communes Champagne-Boischauts (CCCB), les communes concernées par ces travaux sont appelées à lui verser un fonds de concours égal à 50 % du coût HT des travaux, déduction faite des subventions obtenues ;

Considérant que le total des travaux de voirie pour Vatan cette année (VC1 et VC19) s'élève à 54 581.20 € HT, ce qui fait donc une part communale de 27 290.60 € (50 % des travaux), à laquelle vient se soustraire le FAR 2025 d'un montant de 4073 €, soit un reste à payer de 23 217.60 € ;

Vu la délibération n°2025_96 de la CCCB en date du 19 novembre 2025 qui, pour ces motifs, demande un fonds de concours de 23 217.60 € à la commune de Vatan pour les travaux de voirie effectués cette année sur la commune ;

Vu le budget de l'exercice 2025 et notamment les crédits prévus en dépenses au chapitre 65 ;

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue un fonds de concours d'un montant de 23 217.60 € à la Communauté de Communes Champagne-Boischauts au titre des travaux de voirie réalisés en 2025 sur le territoire de la commune.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

Le secrétaire de séance,
MAILLET Cécile.

